

LA CLÉ

Les cahiers thématiques

Janvier 11 2020

www.adoma.cdc-habitat.fr

LES SENIORS

- 2 Les seniors chez Adoma
- 4 L'aide à domicile
- 6 Bien vieillir
- 8 Les partenariats : allons plus loin
- 10 Accompagner les seniors... aujourd'hui et demain



L'accompagnement des seniors, une priorité pour Adoma

Pour Adoma, chaque personne âgée est un sujet à part entière, avec son histoire singulière, ses choix personnels. Pour répondre aux problématiques spécifiques rencontrées par les seniors, Adoma améliore leurs conditions de logement et propose un accompagnement adapté.

Arrivés pour la majorité en France pour reconstruire le pays, les résidents Adoma âgés de 60 ans et plus sont essentiellement d'anciens travailleurs migrants, installés depuis plusieurs décennies dans leur logement. Aujourd'hui retraités, ils font des allers-retours fréquents entre leur pays d'origine et leur pays d'adoption. Souvent dans des situations financières précaires, ils souffrent également de la solitude, avec une famille restée dans le pays d'origine. Même si ce nombre diminue, ils représentent près de 40 % de la clientèle Adoma.

Dans ce contexte Adoma a défini une stratégie d'accompagnement du public migrant historique. Il s'agit de développer une offre de services adaptés, permettant de garantir le maintien à domicile par un accompagnement et des logements adaptés à leur grand âge et à leurs besoins pour faire face à l'entrée dans la dépendance. Adoma s'en est fait une priorité, pour relever les nouveaux défis du vieillissement.

GARANTIR LA CITOYENNETÉ, LA DIGNITÉ ET L'ACCÈS À LA SANTÉ

Afin d'améliorer les conditions de vie de cette population vieillissante confrontée aux problématiques spécifiques liées à l'âge, notamment la perte d'autonomie, Adoma a engagé un plan d'actions articulé autour de trois axes : la mobilisation des partenaires au niveau national, la mise en place de programmes de médiation et le développement de prestation d'aide à domicile innovante.

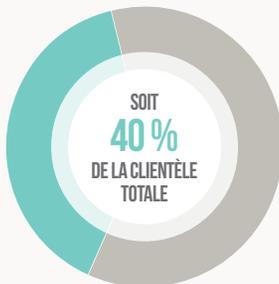
Au quotidien, les professionnels Adoma agissent pour préserver l'autonomie des résidents âgés en assurant un rôle de veille, d'orientation et d'alerte, et en organisant, en lien avec les partenaires, des actions de prévention et de lutte contre l'isolement.

DES RÉSIDENCES SOCIALES ET PENSIONS DE FAMILLES MIEUX ADAPTÉES

La transformation des anciens foyers de travailleurs migrants en résidences sociales et la création de pensions de familles, plus confortables, contribuent non seulement au maintien à domicile des personnes, mais également à de meilleures conditions de vie au quotidien. Les logements, studio T1 et T1', meublés et autonomes avec kitchenette et sanitaires, sont conçus et adaptés aux publics vieillissants avec par exemple des douches à l'italienne et des barres d'appui, sur demande. Bien plus qu'un toit, Adoma intervient au quotidien pour garantir aux résidents historiques le respect de leurs droits, l'accès et le suivi des services d'aide à domicile ainsi qu'un accès à la santé et une continuité des parcours de soins.

Les profils des seniors chez Adoma

22 962
personnes âgées
de 60 ans et plus



96 %
SONT DES HOMMES,
VIVANT SEULS DANS LEUR LOGEMENT

55,4 % DE CE PUBLIC A 70 ANS ET PLUS
(soit 12 720 personnes âgées)



85,8 % DES PERSONNES ÂGÉES SONT DE NATIONALITÉ EXTRA-COMMUNAUTAIRES
60,1 % du Maghreb / 19,4 % d'Afrique subsaharienne / 12,1 % sont de nationalité française / 2,1 % UE

LES ACTIONS D'ADOMA



Aide à domicile
innovante

Prévention



Accès aux droits

Vie sociale et
citoyenneté



RÉPARTITION PAR DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT DES SENIORS

ÎLE-DE-FRANCE
47 %

NORD & ATLANTIQUE
8 %



EST
8 %

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
11 %

MÉDITERRANÉE
26 %

PART DES SENIORS AU SEIN DE CHAQUE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT



ÎLE-DE-FRANCE
37 %



EST
35 %



AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
34 %



MÉDITERRANÉE
57 %



NORD &
ATLANTIQUE
32 %



Bien vieillir chez soi grâce à l'aide à domicile



Parallèlement à la transformation des anciens foyers de travailleurs migrants en résidences sociales, Adoma agit pour favoriser le maintien à domicile des seniors.

Vivre à son domicile le plus longtemps possible, en bonne santé, est un souhait partagé par une très grande majorité de personnes âgées en France. Faciliter la mise en place de dispositifs d'aide à domicile est l'un des trois grands axes du plan d'actions d'Adoma, lancé en 2011, pour la prise en charge des travailleurs migrants en situation de perte d'autonomie.

L'INDISPENSABLE ADHÉSION DU RÉSIDENT TOUT AU LONG DE L'ACCOMPAGNEMENT

Alors qu'une aide à domicile joue un rôle de prévention et permet à la personne de rester le plus longtemps possible chez elle, dans de bonnes conditions, beaucoup de résidents âgés n'en expriment pas le besoin.

La précarité ainsi que les difficultés rencontrées par certains pour admettre et accepter la dépendance, limitent le recours aux prestations. Pour les équipes d'Adoma, cela implique un travail d'information, de sensibilisation et des échanges avec ce public.

L'adhésion de la personne, que ce soit pour l'intervention d'une aide à domicile, le portage de repas ou la gestion d'un retour d'hospitalisation, est une condition indispensable à la réussite des plans d'aide.

Les interventions d'aides à domicile reposent sur un principe de mutualisation et de coordination des prestations proposées aux résidents d'Adoma

Zoom sur le réseau Intermed : le dispositif « passerelle »

Intermed est une association créée en 2008 par Adoma pour favoriser l'accès aux soins des résidents les plus isolés, en situation de grande vulnérabilité, voire d'auto-exclusion. Implantée dans sept départements de la région Auvergne/Rhône-Alpes, son action couvre la totalité des logements Adoma de ce territoire. Chaque année, le réseau Intermed accompagne près de 300 personnes. Le dispositif « Passerelle », développé par Intermed, accompagne les résidents dans l'adhésion à un plan d'aide de droit commun.

L'aide à domicile innovante est, depuis plus de 10 ans, développée au sein de l'établissement Méditerranée, avec le soutien du Conseil Département (Bouches-du-Rhône) et de la CARSAT Sud-Est.

À Gennevilliers, une expérimentation de mutualisation de l'aide à domicile

Depuis plusieurs années, les responsables des résidences sociales d'Adoma à Gennevilliers (92) avaient identifié des besoins de résidents âgés en matière d'entretien du logement, du linge, de préparation des repas ou de sorties. Pourtant, peu de demandes étaient expressément émises par les personnes concernées, souvent par manque d'informations ou par crainte d'un reste à charge trop élevé. Adoma et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV d'Île-de-France) ont lancé en 2014 une expérimentation d'aide à domicile mutualisée qui fait suite à l'ouverture par Adoma de deux unités de vie adaptées au vieillissement créées en 2008. Des médiateurs ont été déployés pour favoriser l'accès aux droits et la mise en place d'une offre globale d'accompagnement et de services. Ils ont notamment facilité l'expression des besoins des résidents âgés. Côté financement, la CNAV d'Île-de-France apporte son soutien financier à hauteur de 90 %, et Adoma à hauteur de 10 %.

Un partenariat réussi entre la CNAV et Adoma, qui sera renouvelé prochainement.



Interview d'Elizabeth Tan

Responsable du service Action Sociale Autonomie - CCAS de Gennevilliers (92)

Mutualisation de l'aide à domicile : une prise en charge globale et tout à fait adaptée à la personne

Pouvez-vous nous parler du rôle d'une aide à domicile ?

Elle intervient pour assurer des missions d'entretien (du logement, du linge), mais aussi de services (courses, préparation des repas, aide aux démarches administratives ou aux déplacements). Elle est bien plus qu'une femme de ménage puisque son rôle est avant tout social. Elle donne aux résidents des informations sur les activités mises en place par la ville, par exemple. Elle joue aussi un rôle de vigie, nous faisant remonter les difficultés, les situations de souffrance.

Quelle a été la genèse du dispositif mis en place avec Adoma pour permettre aux personnes âgées de bénéficier d'une telle aide ?

L'idée est venue d'Adoma, l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées étant inscrite dans son projet d'entreprise. Dès 2016, le CCAS de Gennevilliers

s'est joint à elle pour mener une expérimentation visant à déployer une aide à domicile mutualisée dans un foyer de travailleurs migrants et dans deux résidences sociales de la ville. Cette initiative s'inscrit dans un dispositif plus global de réhabilitations de foyers avec la création de logements individuels encourageant l'autonomie, tout en renforçant le lien social et en rompant les situations d'isolement des plus âgés.

Quelles sont les forces de ce dispositif ?

A mon sens, elles résident dans l'adaptation et dans l'aspect financier. Un certain nombre d'heures sont accordées non pas aux personnes mais au foyer ou à la résidence. Elles sont utilisées en fonction des réels besoins des résidents. Cette enveloppe globale permet d'avoir une plus grande latitude, d'offrir une demie heure d'aide à l'un et nettement plus à l'autre au

moment où c'est nécessaire. Au-delà, il arrive régulièrement que des résidents repartent plusieurs mois dans leur pays d'origine. Le fait que l'aide ne soit pas nominative mais mutualisée leur permet de bénéficier automatiquement de l'aide à leur retour, sans qu'ils n'aient à en faire la demande. L'autre grande richesse du projet est que les résidents ne participent pas financièrement à ce dispositif : Adoma et la CNAV se chargent de tout.

De plus en plus de personnes font ainsi appel à cette aide, et bénéficient, au-delà des services d'entretien du logement ou du linge, d'un accompagnement au quotidien et d'une amélioration de leur maintien à domicile.

Mon souhait pour l'avenir : que cette expérimentation se déploie partout en France et puisse bénéficier aux personnes âgées plus dépendantes, grâce à un travail main dans la main avec le Conseil départemental.



Vie sociale, santé mentale et bien-être... tout se joue au quotidien

La Stratégie nationale de Santé 2018-2022 constitue le cadre de la politique Santé en France. Dans la lignée de cette stratégie, le Plan priorité Prévention de mars 2018 prévoit plusieurs mesures concernant les personnes âgées afin de prévenir la perte d'autonomie, promouvoir la pratique d'activités physiques, sociales et culturelles ou encore sensibiliser aux bienfaits d'une alimentation équilibrée. En octobre 2019, le projet de loi « Grand âge et autonomie » qui devrait faire date sera présenté en Conseil des Ministres, suite à six mois d'échanges avec les acteurs de l'aide aux personnes âgées et au recueil de plus de 400 000 contributions via une consultation citoyenne.



Partout en France, dans la droite ligne des textes et rapports existants, les professionnels d'Adoma se mobilisent pour la qualité de vie des personnes âgées. Parce que les actions qui contribuent à maintenir un bon état de santé mentale jouent un rôle positif sur l'état de santé global, et vice versa, ils s'engagent pour le bien-être des résidents. Ils mettent en place des actions qui permettent de développer la solidarité entre générations et entre pairs, d'améliorer la qualité de vie et



l'ouverture sur l'extérieur et qui participent à une meilleure santé mentale pour les personnes âgées. Retour sur quatre initiatives réussies pour prévenir la perte d'autonomie.

À STRASBOURG (67), CRÉATION ARTISTIQUE ET ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS

A Strasbourg, la résidence sociale Adoma Metzgerau a mis en place, en partenariat avec le **centre socio-culturel** et l'**association Eveil Meinau**, un projet intergénérationnel et créatif à destination de son public âgé. Point de départ du projet : le récit de la vie de quinze résidents seniors. Racontées à des enfants, leurs histoires ont été mises en musique par un compositeur.

Le fruit de ce travail, conduit dans le cadre de la semaine Bleue*, a été présenté lors d'un spectacle donné dans une salle du quartier. Pour les résidents Adoma, cette initiative a été l'opportunité de valoriser leurs expériences, leurs témoignages mais également d'aller à la rencontre d'autres habitants des environs.

*Semaine nationale des retraités et personnes âgées.

L'ESPACE DES AÎNÉS AUX ULIS (91) POUR LUTTER CONTRE LA SOLITUDE

Dans une démarche d'insertion sociale et d'ouverture sur son environnement, l'équipe de la résidence Adoma a organisé, en partenariat avec le **CCAS des Ulis**

Pour les travailleurs migrants, le passage à la retraite constitue souvent une étape douloureuse, car il renforce leur isolement et les risques de dépendance.

(centre communal d'action sociale), la venue de résidents à « l'Espace des Aînés » de la commune. Ils ont été accueillis par d'autres seniors de la ville dans ce lieu de rencontre convivial. Une initiative fondée sur la rencontre et les échanges entre pairs qui permet de lutter contre la solitude des anciens travailleurs migrants, souvent éloignés de leur famille.

DANS LE VAUCLUSE (84), DES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ

Au Pontet, dans le Vaucluse, comme dans d'autres résidences Adoma, la santé reste une préoccupation majeure des personnes vieillissantes, qui voient leur autonomie diminuer. En partenariat avec **Confluence et Ressources Santé**, l'équipe Adoma a ainsi proposé des groupes de parole, animés par une infirmière médiatrice, pour aborder des sujets de santé. Pour faciliter les échanges et encourager chacun à

partager ses questionnements, ces moments ont été l'occasion d'aborder des problématiques concrètes comme le respect des traitements prescrits ou encore l'importance de la pratique d'une activité physique comme la marche. Nombreux à être touchés par des problématiques d'hypertension artérielle et de cholestérol, les participants ont pu également prendre leur tension avec un appareil spécifique. Ces séances ont aussi permis de sensibiliser chacun à la nécessité d'avoir une alimentation équilibrée au quotidien.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE AVEC UN LOGEMENT ADAPTÉ : L'EXEMPLE DES « ALIZÉS » DE TRAPPES (78)

Depuis 2011 Adoma s'est inscrite dans une démarche de réhabilitation et de traitement de ses anciens foyers de travailleurs migrants en résidences sociales, plus confortables, autonomes et mieux adaptées aux besoins des seniors.

À Trappes, dans les Yvelines, le foyer Les Alizés était constitué de près de 300 logements, dont 296 chambres. Afin de conserver la même capacité d'accueil tout en améliorant les conditions de vie, le foyer a été transformé en deux résidences sociales : « Les Alizés » et « Bobby Sands » comprenant respectivement 165 et 130 logements autonomes.

Soutenu par un financement de la CNAV (Caisse nationale assurance vieillesse), ce programme de réhabilitation a été l'occasion d'adapter les logements aux besoins des seniors avec notamment le renforcement de 100 % des cloisons en prévision de la pose de sièges dans les douches et de barres d'appui, ainsi que l'abaissement des marches des douches afin de réduire les risques de chute.





Prévenir la perte d'autonomie

Avec l'Association les Petits Frères des Pauvres, Adoma lutte contre l'isolement des seniors

Depuis 2012, Adoma agit avec les Petits Frères des Pauvres pour favoriser la création de lien social et lutter contre l'isolement de ses résidents âgés. En décembre 2018, Adoma et l'association ont renouvelé leur partenariat avec la signature d'une convention cadre nationale. Les objectifs de cette collaboration sont notamment :

1. de réaliser un diagnostic partagé des situations rencontrées ;
2. d'assurer un appui relationnel aux projets innovants d'aide à domicile,
3. d'engager une réflexion partagée sur des sujets communs
4. de faciliter l'utilisation des outils numériques.

Multiplicité des acteurs, complexification des dispositifs et diversité des besoins... l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie nécessite une coordination des différents acteurs à tous les niveaux : local, régional et national. Ainsi, Adoma multiplie les partenariats pour répondre aux besoins spécifiques des résidents vieillissants.

ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ : ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN !

A ces partenariats cadres s'ajoutent de nombreuses collaborations au niveau local, avec des organismes de droit commun et des associations. Avec eux, les équipes Adoma organisent des opérations diverses en matière de médiation santé, sociale et gérontologique.

Des projets d'aide aux démarches administratives, d'aides aux courses, d'éducation à la santé et d'insertion sociale sont également développés pour favoriser le bien-vivre ensemble et le bien-vieillir.

Pour mieux accompagner ses résidents âgés, Adoma collabore avec des acteurs nationaux comme la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), l'UNCASS (Union nationale des Caisses de Sécurité sociale) ou encore l'Association les Petits Frères des Pauvres, dans le cadre de partenariats déclinés au niveau local et régional.

Focus sur la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phare de la loi de décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leur financement depuis l'entrée en

vigueur de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) en 2018. La conférence des financeurs est compétente en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Le pilotage est assuré par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la CNSA : www.cnsa.fr



Quelle a été la genèse de la signature de la convention entre la Cnav et Adoma ?

En tant que premier opérateur de la retraite, nous souhaitions favoriser un accompagnement adapté des résidents âgés d'Adoma au titre de notre politique d'action sociale axée sur la prévention de la perte d'autonomie.

Notre objectif : leur permettre de vivre à la retraite dans des conditions dignes et s'assurer qu'ils bénéficient de la complétude de leurs droits. Notre unité de recherche sur le vieillissement a mené de nombreuses études sur les conditions de vie des travailleurs migrants qui vieillissaient sur le territoire.

Nous avons été sensibilisés sur leurs parcours, leur isolement accru avec l'avancée en âge, leurs faibles ressources, la méconnaissance des prestations et la précarité du logement... Nous avons donc développé des initiatives spécifiques à l'intention de ces publics afin de favoriser l'information et l'accès aux droits.

La première convention nationale entre la Cnav et Adoma a été signée en 2012 et la dernière en date couvre la période 2019-2022.

« Pour demain, au travers d'un suivi de nos réseaux respectifs, nous souhaitons valoriser et promouvoir les bonnes pratiques des territoires [...] »

« Notre objectif : leur permettre de vivre à la retraite dans des conditions dignes et s'assurer qu'ils bénéficient de la complétude de leurs droits. »

Quels sont les principaux axes de cette convention ?

Nous avons défini cinq axes principaux :

- > l'accès aux droits et aux soins,
- > la prévention et le bien vieillir au travers d'actions collectives d'éducation à la santé (nutrition, équilibre, prévention des accidents domestiques...) et des conseils en prévention,
- > les aides mobilisables en faveur du maintien de l'autonomie à domicile et du lien social,
- > le soutien financier aux opérations d'amélioration du bâti et des conditions de vie des résidents,
- > ainsi qu'un accompagnement de ces publics à l'utilisation du numérique.

Comment se décline-t-elle localement ?

Avec Adoma, nous sensibilisons et mobilisons nos réseaux respectifs pour décliner régionalement l'ensemble des axes de la convention par la signature de conventions régionales de partenariat. Ces conventions peuvent donner lieu à la définition de plans d'actions concrètes et adaptées à chaque territoire.

Quel bilan en faites-vous et quelles sont les perspectives de cette convention ?

En 2017, nous avons souhaité réaliser un bilan des actions conduites sur le territoire depuis la signature de la 1^{ère} convention de 2012. Nous avons constaté que la quasi-totalité des caisses de retraite de notre réseau a mis en place des actions spécifiques en direction des résidents âgés.

Quelques chiffres : **48 programmes** ont été déployés entre 2015 et début 2017 ; **212 actions collectives** de prévention ont été déployées dans les foyers et **5 500 retraités** anciens travailleurs migrants vieillissants ont participé à des actions de prévention.

Pour demain, au travers d'un suivi de nos réseaux respectifs, nous souhaitons valoriser et promouvoir les bonnes pratiques des territoires, comme par exemple les dispositifs d'aide à domicile mutualisé pour permettre davantage de souplesse et d'adaptation aux besoins des résidents. Concernant l'accompagnement à la réhabilitation, nous avons un cadre qu'il nous faut encore adapter aux caractéristiques des foyers de travailleurs migrants. Enfin, nous souhaiterions renforcer l'accompagnement à l'usage du numérique pour ne pas laisser ces publics à l'écart de la digitalisation de la société et favoriser notamment l'utilisation des moyens modernes de communication comme skype pour favoriser le lien social.



Adapter la société au vieillissement

Le vieillissement de la population française est source de profondes transformations sociétales et économiques. Ces évolutions sont au cœur des ambitions de CDC Habitat et de sa filiale Adoma, pour le logement et l'accompagnement des résidents âgés.

En 2060, 5 millions de Français seront âgés de plus de 85 ans, contre 1,4 million aujourd'hui. L'augmentation de l'espérance de vie et du nombre de personnes dans les tranches d'âges les plus élevées transforment à long terme nos modes de vie et notre habitat. Celui-ci doit alors être repensé pour pouvoir s'adapter à cette transition et aux évolutions qu'elle implique.

DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT INCLUSIF

Adoptée en décembre 2015, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement porte une ambition forte : permettre à la personne âgée d'être davantage actrice de son parcours pour mieux être en mesure d'anticiper et de combattre la perte d'autonomie. Un objectif qui rejoint le concept d'habitat inclusif défini dans la loi Elan (l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de novembre 2018, et qui repose sur la liberté de chacun de choisir son mode d'habitat.

Cette démarche, Adoma et CDC Habitat la partagent et la mettent en pratique au quotidien en proposant des logements et un accompagnement conçus pour faciliter l'autonomie, le lien social et la sécurité de l'ensemble des résidents, dont les plus âgés. Avec des dispositifs innovants, comme les colocations pour seniors (voir encadré), CDC Habitat agit pour que ses clients âgés puissent vieillir chez eux, tant qu'ils le souhaitent.

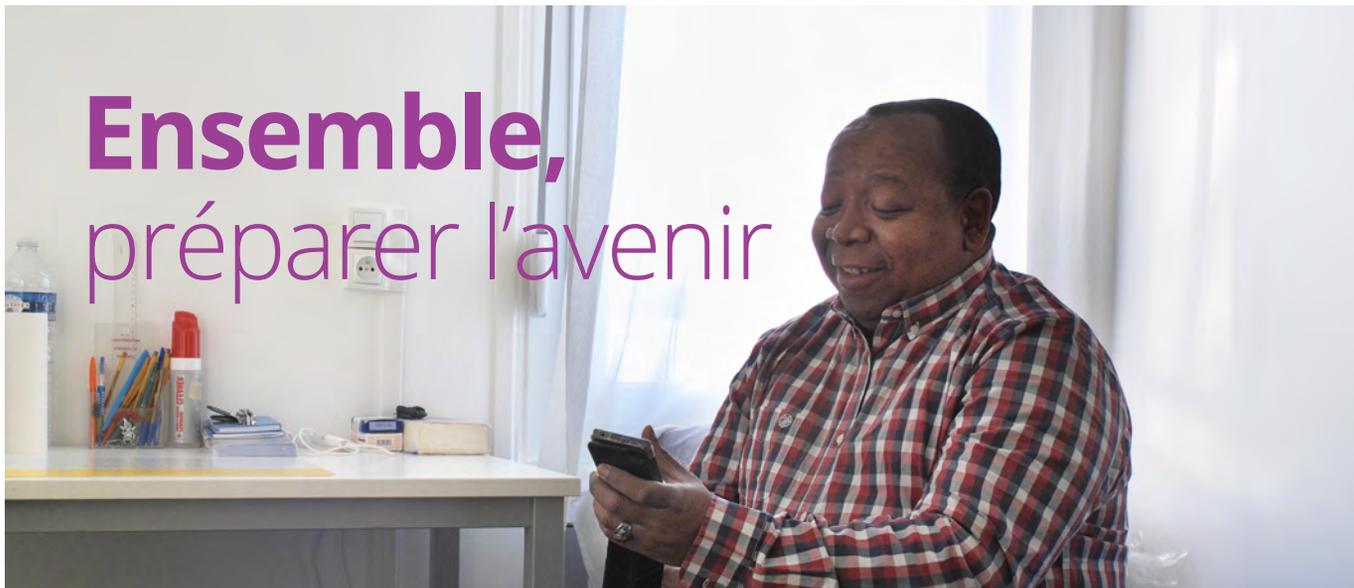
Des colocations pour seniors

En mai dernier, la Banque des Territoires, dont CDC Habitat est une filiale, a annoncé la création d'une société civile immobilière pour développer des colocations pour seniors.

Menée avec Crédit Agricole Assurances et le groupe Korian, spécialiste des services de soin et d'accompagnement aux seniors, cette collaboration vise la construction d'ici 2024 de près de 300 maisons proposant 3 000 logements.

Les résidences seront organisées autour d'unités pouvant accueillir chacune 8 personnes âgées. Elles y disposeront d'un espace privatif, partageront des lieux de vie communs et pourront être aidées par des auxiliaires de vie.

Ensemble, préparer l'avenir



Pour prévenir la perte d'autonomie des résidents âgés d'aujourd'hui et anticiper les problématiques de demain, Adoma doit adapter son accompagnement aux besoins évolutifs des seniors. Parmi ses préoccupations : favoriser l'inclusion numérique.

Dans une société où les services, publics et privés, sont de plus en plus dématérialisés, le risque d'exclusion de ceux qui ne maîtrisent pas les outils numériques s'accroît. Les seniors, et particulièrement les plus précaires et les plus isolés socialement, sont davantage victimes que les autres de cette fracture numérique.

Pointé du doigt dans un rapport de janvier 2019 du défenseur des droits, le "Tout numérique" ne peut pas se réaliser sans un nécessaire accompagnement de certains citoyens. «Les effets de la dématérialisation pourraient conduire à exclure encore davantage de personnes déjà exclues, à rendre encore plus invisibles ceux et celles que l'on ne souhaite pas voir», prévient Jacques Toubon, défenseur des droits.

27 %
des personnes de 60 ans
et plus n'utilisent jamais
Internet¹

¹. Étude sur l'exclusion numérique des personnes âgées (2018) financée par la Fondation des Petits Frères des Pauvres

AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Pour Adoma et ses partenaires, notamment l'Association les Petits Frères des Pauvres et la CNAV, accompagner les plus âgés à comprendre et utiliser les outils numériques est une priorité pour lutter contre l'isolement et l'exclusion. Les CCAS, partenaires historiques des équipes Adoma partout en France, jouent également un rôle pivot pour guider les résidents vers les partenaires en mesure de les accompagner dans leurs démarches.

100 %
des services publics
dématérialisés à horizon
2022, un objectif du
programme «Action
Publique 2022» lancé
par le Premier ministre
Edouard Philippe

Des « Kapseurs » à la résidence Loubon de Marseille

A Marseille, dans le 3^e arrondissement, la résidence Loubon Adoma, accueille des « Kapseurs ». Ces jeunes volontaires ont pris part au programme Kaps, initié par l'AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville). Agés de 18 à 30 ans, les Kapseurs occupent des logements de la résidence, financièrement plus accessibles que des logements du parc privé, et s'engagent à mener plusieurs heures par semaines des actions solidaires avec les habitants du quartier.

DES SERVICES CIVIQUES EN APPUI DU PROJET NUMÉRIQUE À LA RÉSIDENCE DE MARSEILLE BARNIÈRE

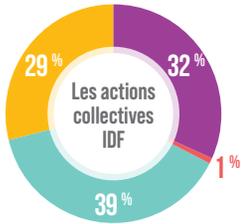
A la résidence de Marseille Barnière un atelier informatique est mis à disposition des résidents chaque mercredi matin. L'association Médiance 13 propose une initiation à l'outil à ceux qui en sont le plus éloigné, afin qu'ils gagnent en autonomie numérique. Deux jeunes en service civique accompagnent les résidents en leur apportent les connaissances élémentaires pour utiliser l'outil et pouvoir à terme effectuer leurs démarches administratives en ligne.

LES SENIORS DE 60 ANS ET PLUS ET LES ACTIONS COLLECTIVES QUI LEURS SONT DÉDIÉES AU SEIN DE CHAQUE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

ÎLE-DE-FRANCE

> 28 978 résidents

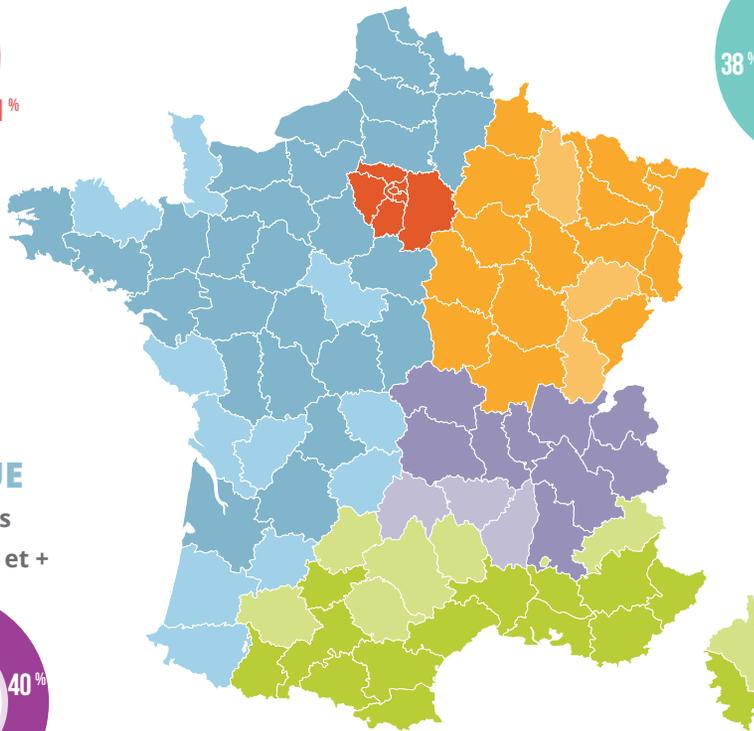
37 % de 60 ans et +



EST

> 5 049 résidents

35 % de 60 ans et +



NORD & ATLANTIQUE

> 15 572 résidents

32 % de 60 ans et +



AUVERGNE RHÔNE-ALPES

> 7 729 résidents

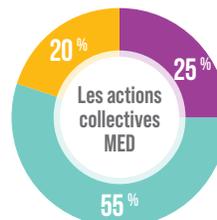
34 % de 60 ans et +



MÉDITERRANÉE

> 10 682 résidents

57 % de 60 ans et +



• Chiffres au 31/12/2018

LI CLÉ / Les cahiers thématiques - **Directeur de la publication** : Jean-Paul CLÉMENT, Directeur général - **Rédacteurs** : Sophie Lemaire, Chloé Sailly-Marchand, Claire Tarrière Diop et Claire-Line Vandestoc - **Contact** : tél. 01 40 61 44 49
Conception : agence-bolivie.fr - **icône vecteur** : freepik.com - **Impression** : KOKAS' - **Crédits photos** : Adoma tous droits réservés - **Tirage** : 5 000 ex. - **ISSN** : 2258 - 143X
Adoma : 33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris. www.adoma.cdc-habitat.fr